

# **ILS VEULENT NOUS CONTRÔLER ? PRENONS LE CONTRÔLE !**

**Communiqué commun (AIP/Coordination des Intermittents et Précaires, Recours Radiation, Sud Culture Solidaires, Les Matermittentes)**

A l'heure où plane la menace d'une attaque du droit du travail, les « partenaires sociaux » et le gouvernement viennent de se faire rappeler à l'ordre par le Conseil d'Etat, montrant qu'ils ne peuvent pas, selon leur bon vouloir détruire les droits des travailleurs.

C'est une victoire très importante.

Elle doit nous rappeler qu'il ne faut pas craindre de lutter en vain. Contre une politique qui voudrait nous obliger à accepter des conditions de travail et de vie de plus en plus dégradées, nous pouvons nous élever et réclamer le respect de nos droits. C'est à chacun de nous d'être convaincu que l'avenir est dans l'égalité des droits et le partage des richesses (celles du commun). Portant cette conviction, nous controns les discours de concurrence, de haine et de division. Cette victoire nous montre que les avancées ne sont pas impossibles. Alors reprenons espoir.

Depuis plus d'un an Sud Culture Solidaires participe à un recours au Conseil d'Etat pour attaquer l'arrêté du 25 juin 2014 du ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social rendant obligatoire la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage.

Le 5 Octobre 2015, le Conseil d'Etat a décidé l'annulation complète de la convention d'assurance chômage à compter du 1er mars 2016, et l'annulation immédiate et rétroactive des mesures coercitives correspondant à la répétition des indus ainsi que de la double peine de l'obligation de déclaration à terme échu (voir arrêt en PJ).

Vous trouverez ci-dessous et en pièce jointe le communiqué commun AIP/ Coordination des Intermittents et Précaires, Recours Radiation, Sud Culture Solidaires, Les Maternittentes.

Vous pourrez aussi suivre divers liens associés à ce recours ici [http://www.cip-idf.org/article.php3?id\\_article=7847](http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=7847).